DEPARTEMENT DE LA SARTHE **N°406/2026**

ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE

COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE

Objet : Interdiction circulation rue des Courtils. mis en ligne le 21/11/2026

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de La Suze ;
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles R.411-8 et R.411-25 du Code de la Route ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
Vu l'article R.610-5 du Code Pénal;

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire, d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique;
Considérant tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques;
Considérant la nécessité de mettre en place des mesures de circulation et de stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique;
Vu la demande formulée par la société EIFFAGE

ARRETE

Article 1 : En raison des travaux à réaliser en vue de la mise en place du réseau de chaleur à La Suze/Sarthe, il a été décidé de prendre les mesures suivantes :

1- **La rue des Courtils à La Suze/Sarthe et plus précisément la section qui se trouve entre la rue Maurice Lochu, Général Leclerc et la rue de L'Arche, sera fermée à la circulation et le stationnement y sera interdit.**
2- **Pour acheminer le matériel, les matériaux, la société Eiffage est autorisée à fermer temporairement la rue du Général LECLERC et à l'emprunter dans le sens inverse de la circulation qui est le régime de circulation habituel, le temps strictement nécessaire à ces transferts.**
3- **Les habitants riverains de la zone de travaux prédéfinie ci-dessus auront à leur disposition une zone pour le dépôt de leurs ordures ménagères, mise en place sur l'espace devant la salle des fêtes, coté Maurice LOCHU et matérialisée par des barrières de police.**

Article 2 : Les mesures décidées ne s'appliquent pas aux véhicules utiles au chantier en cours et prendront effets aux dates suivantes :

1- La mesure 1 pourra t être mise en œuvre à compter du 9 novembre 2026 pour se terminer au plus tard le 27 novembre 2026 inclus
2- La mesure 2 sera effective au coup par coup en fonction des besoins de l'entreprise entre le 9 novembre 2026 et le 27 novembre inclus. Un employé Eiffage assurera personnellement l'interdiction de passage aux usagers de la route au carrefour de la rue des Courtils, de la rue Maurice LOCHU et du Général LECLERC.

La signalisation matérialisant les interdictions, les déviations sera mise en place par la ou les sociétés intervenantes.

.../...

Article 3 : Ces interdictions entrainant une déviation des flux, il y a lieu de dévier la circulation comme il suit :

1- La circulation venant de la rue du Collège et de la rue Maurice Lochu sera déviée vers la rue du Général Leclerc.
2- L'accès en sens unique à la rue des Courtils après la zone de travaux se fera par la rue de L'Arche et du Chêne.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur. Les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une contravention de deuxième classe en application de l 'article R.417-6 du Code de la Route voire d'une mise en fourrière conformément aux articles L.325-1 à L.325-3 du Code de la Route.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : La Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze sur Sarthe, le 20 août 2026

LE MAIRE
Philippe SAUDUBRAY

Mise en ligne

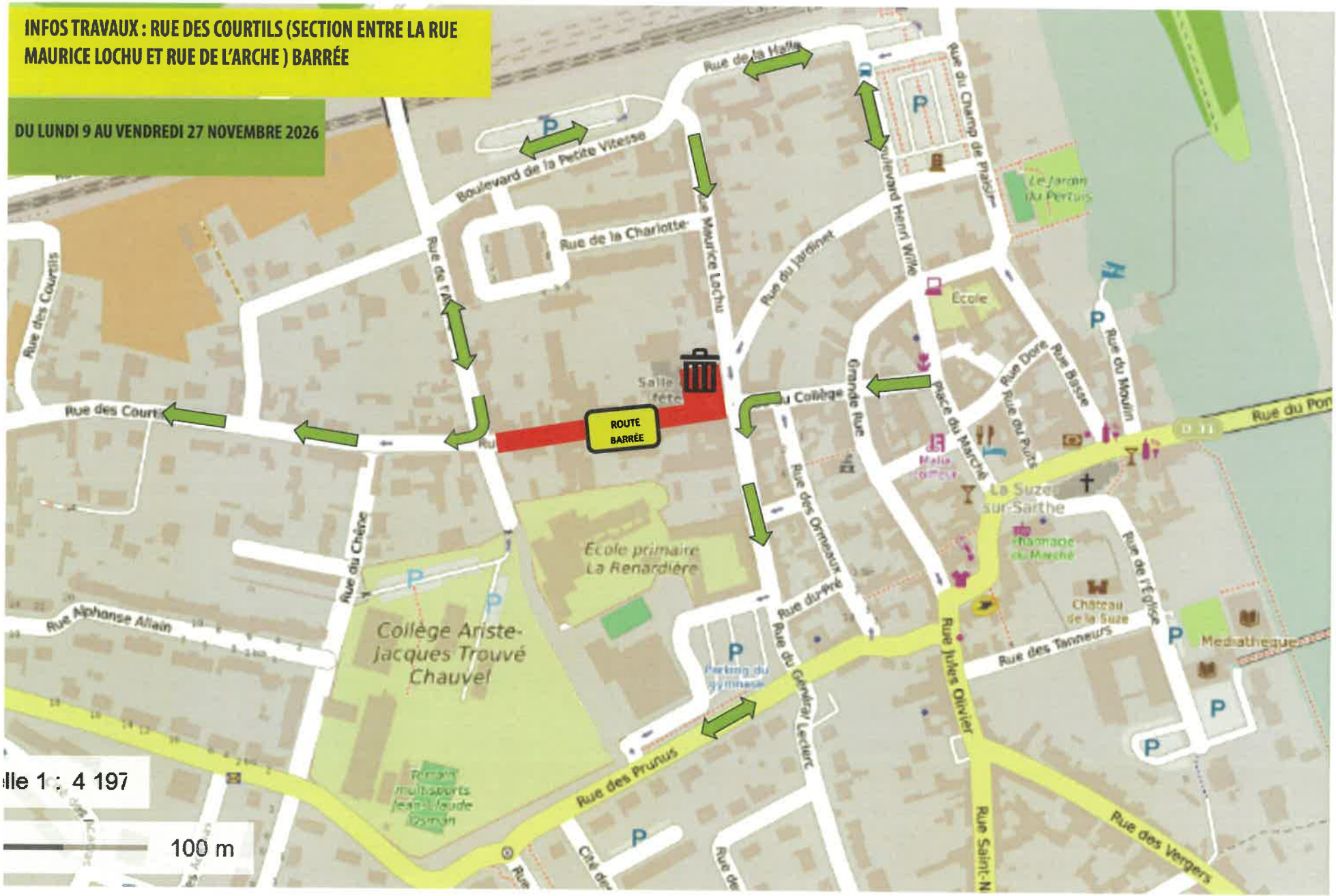
INFOS TRAVAUX : RUE DES COURTILS (SECTION ENTRE LA RUE MAURICE LOCHU ET RUE DE L'ARCHE) BARRÉE
DU LUNDI 9 AU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2026
ROUTE BARRÉE
Rue de la Halle
Boulevard de la Petite Vitesse
Rue de la Charlotte
Rue Maurice Lochu
Rue du Champ de Marsis
Boulevard Henri Ville
Rue du Jardinet
Le Jardin du Perturis
Rue des Courtils
Rue de l'Arche
Salle des fêtes
Rue du Collège
Grande Rue
Place du Marché
Rue Dore
Rue Basse
Rue du Moulin
Rue du Pont
D 11
Mairie
La Suze-sur-Sarthe
Rue du Puits
Rue du Chêne
Rue Alphonse Allain
École primaire La Renardière
Collège Ariste-Jacques Trouvé Chauvel
Rue des Ormeaux
Rue du Parc
Parking du gymnase
Rue du Général Leclerc
Rue Jules Olivier
Rue de l'église
Château de la Suze
Rue des Tanneurs
Médiathèque
Rue des Prunus
Rue Saint-N
Rue des Vergers
lle 1 : 4 197
100 m